

AETIOS

POLITIQUE SUR L'UTILISATION D'OUTILS TECHNOLOGIQUES

La présente politique informe les personnes oeuvrant pour Aetios Productions Inc. et ses filiales (collectivement, **Aetios**), que ce soit à titre d'employé ou de prestataire de services, des paramètres applicables à l'utilisation d'outils technologiques.

1. L'utilisation du téléphone intelligent, d'une tablette ou de tout autre outil technologique, y compris vos appareils personnels, pendant les heures de travail doit être uniquement pour le bénéfice et pour les fins de la production. Toute utilisation à des fins personnelles de ces appareils, sur le plateau ou pendant les heures de travail, est strictement interdite.
2. Les employés et prestataires de services, incluant les comédiens et techniciens, ont droit au respect de leur droit à l'image et à la vie privée. À cet égard, aucune photographie ou vidéo ne pourra être diffusée de quelque façon que ce soit sans l'accord des personnes concernées.
3. Les employés et prestataires de services qui ont accès à l'internet par le biais d'une connexion wifi ou autre payée par Aetios, ou qui ont accès à un téléphone, une tablette, un ordinateur, un réseau d'ordinateurs ou tous autres outils technologiques fournis par Aetios (collectivement les **Outils technologiques Aetios**) reconnaissent et acceptent que : (a) les Outils technologiques Aetios ne doivent servir qu'à des fins professionnelles en tout temps; (b) l'utilisation des Outils technologiques Aetios peut être surveillée par Aetios et être sujette à des restrictions; (c) les données ou informations qui transitent par le réseau ou qui sont enregistrées sur les Outils technologiques Aetios peuvent être sujettes à une surveillance par Aetios; (d) l'utilisation de tout logiciel de partage (p2p) est strictement interdite, (e) le téléchargement, l'installation et l'utilisation de tout logiciel pour lesquels Aetios ne dispose pas de droit de licence ou d'utilisation sont strictement interdits, et (f) le visionnement de tout contenu obscène, la publication de menaces, les activités illégales, l'accès à des sites internet à caractère illicite ou autrement préjudiciable (tels des sites de piratage de logiciels informatiques) ainsi que la sollicitation commerciale non liée au travail sont strictement interdits.
4. En ce qui a trait aux téléphones, tablettes, ordinateurs ou autres outils technologiques personnels (les **Outils technologiques personnels**) utilisés à des fins professionnelles avec la permission d'Aetios, et pour lesquels les employés et prestataires de services reçoivent un montant d'argent de la part d'Aetios pour compenser leur utilisation à des fins professionnelles, ceux-ci reconnaissent et acceptent que : (a) pendant les heures de travail, les Outils technologiques personnels ne doivent servir qu'à des fins professionnelles; (b) l'utilisation des Outils technologiques personnels à des fins professionnelles peut être surveillée par Aetios et être sujette à des restrictions; (c) les données ou informations qui sont enregistrées sur les Outils technologiques personnels à des fins professionnelles peuvent être sujettes à une surveillance par Aetios; (d) l'utilisation de tout logiciel de partage (p2p) à des fins professionnelles est strictement interdite; (e) le téléchargement, l'installation et l'utilisation de tout logiciel pour lesquels Aetios ne dispose pas de droit de licence ou d'utilisation à des fins professionnelles sont strictement interdits; (f) le visionnement de tout contenu obscène, la publication de menaces, les activités illégales, l'accès à des sites internet à caractère illicite ou autrement préjudiciable (tels des sites de piratage de logiciels informatiques) ainsi que la sollicitation commerciale non liée au travail sont strictement interdits durant les heures de travail; et (g) l'utilisation personnelle des Outils technologiques personnels ne doit pas compromettre la sécurité des données ou documents d'Aetios et ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour Aetios.
5. À la cessation de leur emploi ou de leur prestation de services, quelle qu'en soit la cause, les employés et prestataires de services d'Aetios doivent s'abstenir d'effectuer toute extraction, suppression ou modification de données, documents, communications et informations appartenant

à Aetios, avant de les avoir restitués intégralement à Aetios. Une fois la restitution effectuée, les employés et prestataires de services d'Aetios ne doivent garder aucune copie de ces données, documents, communications et informations.

6. Les courriels Aetios (se terminant par @aetios.ca) doivent être utilisés à des fins strictement professionnelles. Aetios se réserve le droit d'accéder à ces courriels en tout temps si cela s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité, de conformité ou d'exercice du pouvoir de gestion de l'employeur.
7. Toute violation de la présente politique pourra être considérée comme un manquement qui pourrait mener à diverses sanctions de la part d'Aetios, incluant notamment, mais non limitativement, par le retrait de droits d'accès ou de privilèges, des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement sans autre avis ni délai pour motif sérieux, une fin de contrat sans autre avis ni délai, voire des poursuites judiciaires (incluant notamment un recours en injonction et/ou en dommage). En ce qui a trait aux personnes visées par une entente collective, il est entendu que ce qui précède doit être interprété et appliqué dans les limites permises par l'entente collective applicable, le cas échéant.